

## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 15

Séance du : 2 juillet 2024

Objet : Installation d'un distributeur de pizzas

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 27 juin 2024

Date d'affichage : 5 juillet 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Serge SCHMIT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Cécile DRUAUX) – M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Un projet d'installation d'un distributeur de pizzas par la société Just Queen avait l'objet d'un ajournement lors de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2023 dû à l'emplacement proposé.

La société, après étude, propose au Conseil Municipal deux nouveaux emplacements (ci-annexés).

La commission Travaux qui s'est réunie le 15 juin dernier a porté son choix sur l'emplacement n° 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- adopte le projet d'installation d'un distributeur de pizzas par la société Just Queen, rue Auguste Guyard (emplacement n° 2),
- fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public à 1 200 € par an,
- autorise le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public s'y rapportant.

Nombre de votants : 12

Vote : 10 Pour – 2 Contre (S. SCHMIT – R. LHENRY) – 3 Abstentions (C. DRUAUX – B. SAUVAGE – A. CALPENA JUAREZ).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA